



CONVOCATION

Date : 18 mars 2022
Affichée le : 18 mars 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Pouvoirs : 4
Absent : 0

COMPTE RENDU

Affiché le : 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – M. François RAMPON – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Virginie GRANTE – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Loïc LEBALLEUR – M. Rodolphe MIET – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER.....Pouvoir à M. Michel GINOUX
M. François DELAIS.....Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC.....Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON.....Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 11 février 2022.

▪ Informations du Maire.

Manifestations :

Mars

Vendredi 25 mars

- 19h – Conseil Municipal – Hôtel de Ville.
- 21h – Concert « Tim Dup » – La Scène Adamoise.

Samedi 26 mars

- 21h – Concert « DELGRES » – La Scène Adamoise.

Jeudi 31 mars

- 19h – Réunion publique pour le quartier de Nogent.

Avril

Vendredi 1^{er} avril

- 20h30 – Concert caritatif : « Unis pour l'Ukraine » – Eglise Saint-Martin.

Samedi 2 avril

- 9h-18h – Ensemble nettoisons la nature – en partenariat avec l'association IASEF et le Syndicat Tri-Or – Zone de biodiversité de la Rosière.

Dimanche 3 avril

- 20h30 – Théâtre : « Jurer c'est pécher » - La Scène Adamoise.

Samedi 9 avril

- 8h30 – 13h – Animation sur le marché : Pâques.
- Vernissage de l'exposition Claire Illouz. Les abords du paysage – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Dimanche 10 avril

- 1^{er} tour des élections présidentielles.

Du dimanche 10 avril

- au dimanche 18 septembre* – Exposition Claire Illouz. Les abords du paysage – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Samedi 16 avril* – 21h – Concert Jules et le Vilain Orchestra – La Scène Adamoise.
- Dimanche 17 avril* – De 10h à 12h30 – Chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes de L'Isle-Adam – Jardins du Castelrose.
- Lundi 18 avril* – Brocante de Nogent.
- Vendredi 22 avril* – 21h – Jazz à tous vents – La Scène Adamoise.
- Samedi 23 avril* – 20h – Les étoiles lycéennes – Tremplin 2022 – La Scène Adamoise.
- Dimanche 24 avril* – 2^{ème} tour des élections présidentielles.

Mai

- Dimanche 8 mai* – Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 – Union Nationale des Combattants.
- Mercredi 11 mai* – 15h – Spectacle pour enfants : « Le pouvoir des filles » – La Scène Adamoise.
- Vendredi 13 mai* – 19h – Conseil municipal – Hôtel de Ville.

Travaux :

- Début des travaux de voirie avenue des Ecuries de Conti et Place du Feu Saint Jean, jusqu'à la fin août-début septembre.
- Consultation des entreprises en cours pour les travaux de création d'un parking à l'angle de l'avenue Paul Thoureau/Chemin vert.
- Installation d'appui vélo dans différentes rues.
- 17 mars, début des travaux de la réfection de la couverture de la chapelle de la Vierge.
- Plage : Réhabilitation du bureau et reprise de la peinture extérieure.
- Réhabilitation de la cuisine du Pavillon Magallon.
- Poursuite des travaux de réhabilitation et extension du CCAS/Multi Accueil.
- Travaux sur les abords du monument aux morts chemin de halage.

Délibération : n° 2022-03-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°14-2022 à n°35-2022.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°14-2022 à n°35-2022 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2022-03-02

Rapport n° 2 – Compte de gestion 2021 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2022-03-03

Rapport n° 3 – Compte de gestion 2021 – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2022-03-04

Rapport n° 4 – Compte de gestion 2021 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Scène Adamoise dressé pour l'exercice 2021 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2022-03-05

Rapport n° 5 – Compte administratif 2021 – Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2021 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 599 755,46 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement 5 667 979,69 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2021 se solde par un excédent de 6 267 735,15 €.

Le résultat net de l'exercice 2021 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **2 097 085,68 €.**

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2022-03-06

Rapport n° 6 – Compte administratif 2021 – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2021 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 36 359,12 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 46 517,58 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2021 se solde par un excédent de 10 158,46 €.

Le résultat net de l'exercice 2021 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **52 648,58 €.**

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2022-03-07

Rapport n° 7 – Compte administratif 2021 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la Scène Adamoise 2020 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 88 841,59 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 212 593,63 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2021 se solde par un excédent de 123 752,04 €.

Le résultat net de l'exercice 2021, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **113 453,24 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2022-03-08

Rapport n° 8 – Affectation des résultats 2021 au budget 2022 – Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2021 pour un montant de **3 570 894.01 €** à l'article 1068 du budget 2022 de la ville, le solde de 2 097 085.68 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2022.

Délibération : n° 2022-03-09

Rapport n° 9 – Affectation des résultats 2021 au budget 2022 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2021 pour un montant de **99 140.39 €** à l'article 1068 du budget 2022 de la Scène Adamoise, le solde de 113 453.24 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2022.

Délibération : n° 2022-03-10

Rapport n° 10 – Régime de provisionnement semi-budgétaire – Reste à recouvrer – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** le choix du régime des provisions semi-budgétaires,
- **décide** de la provision pour le recouvrement des restes à recouvrer à hauteur de 460€, les crédits seront prévus au 6817 de l'exercice 2022.

Délibération : n° 2022-03-11

Rapport n° 11 – Budget supplémentaire 2022 – Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Ville, exercice 2022, dont le tableau est ci-annexé.

Celui-ci s'élève à la somme de 10 239 965,20 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 8 142 879,52 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 2 097 085,68 €

Délibération : n° 2022-03-12

Rapport n° 12 – Budget supplémentaire 2022 – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Plage, exercice 2022, dont le tableau est ci-annexé.

Celui-ci s'élève à la somme de 104 486,58 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 57 969,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 46 517,58 €

Délibération : n° 2022-03-13

Rapport n° 13 – Budget supplémentaire 2022 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Scène Adamoise, exercice 2022, dont le tableau est ci-annexé.

Celui-ci s'élève à la somme de 307 593,63 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 194 140,39 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 113 453,24 €

Délibération : n° 2022-03-14

Rapport n° 14 – Vote des taux d'imposition 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **maintient** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2022 comme il suit :
 - Taxe Foncier Bâti : 36,09%
 - Taxe Foncier Non Bâti : 92,59%

Délibération : n° 2022-03-15

Rapport n° 15 – Rémunération des animateurs du centre de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** d'allouer une vacation nuitée en centre de loisirs ou bien à l'extérieur lors de séjours pour un montant de 80 € en brut.
- **dit que** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération sont inscrits dans le budget en cours d'exercice et seront prévus dans les suivants.

Délibération : n° 2022-03-16

Rapport n° 16 – Tarifs séjours : Extrascolaires- Pass Loisirs - Jeunesse. Annule et remplace la délibération n°2022-02-10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** les nouveaux tarifs des séjours : Extrascolaires, Pass Loisirs, Jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2022.

Délibération : n° 2022-03-17

Rapport n° 17 – Dérogation scolaire avec réciprocité – Frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le principe de gratuité réciproque pour les frais de participation aux dépenses de fonctionnement concernant les enfants des écoles publiques primaires scolarisés à L'Isle-Adam et résidant à Parmain, Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt, Béthemont-la-Forêt, Presles, Mériel, Méry-sur-Oise, Villiers-Adam et inversement des enfants Adamois scolarisés dans une école située dans une commune indiquée ci-dessus.

Délibération : n° 2022-03-18

Rapport n° 18 – Subvention exceptionnelle à l'association CREATIF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association CREATIF.

Délibération : n° 2022-03-19

Rapport n° 19 – Conclusion d'un avenant n°4 à la convention de Projet Urbain Partenarial conclu avec la Société Eiffage Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** la conclusion d'un avenant 4 à la convention de Projet Urbain Partenarial conclue entre la Ville et la société Eiffage Aménagement dans le cadre de l'opération Port L'Isle-Adam.
- **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

Délibération : n° 2022-03-20

Rapport n° 20 – Signature du Contrat de Relance du Logement (CRL) entre la CCVO3F, l'État et la commune de L'Isle-Adam.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **inscrit** la commune de L'Isle-Adam dans la démarche de Contrat de relance du logement.
- **approuve** le projet de Contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente délibération.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de relance du logement avec l'État et la CCVO3F, ainsi que tous documents y afférent.

Délibération : n° 2022-03-21

Rapport n° 21 – Acquisition d'un parking sis Quai de l'Oise pour rétrocession dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition par la ville de la parcelle AT 420 affecté à un parking à l'euro symbolique.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2022-03-22

Rapport n° 22 – Reclassement du domaine public départemental vers le domaine public communal de la 2^{ème} section de la RD67E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le principe de reclassement, suite à la réalisation de travaux de remise en état, du domaine public départemental vers le domaine public de la commune de L'Isle-Adam, de la section de la RD67E (voirie et dépendances), depuis le PR 0 + 835 (carrefour avec la rue Martel compris) jusqu'au PR 0 + 500 (carrefour avec l'avenue Carco non compris), soit un linéaire de 335 m.
- **charge** les services de la commune du suivi de la procédure de transfert.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la réalisation de cette procédure en partenariat avec le Département du Val d'Oise.
- **précise** que la mise à niveau de la signalisation directionnelle sera à la charge du Conseil Départemental.
- **précise** que chaque reclassement dans le domaine public communal sera effectif et définitif, à la fin des travaux de remise en état par la signature d'un Procès-Verbal de transfert de gestion, et que le Département du val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien des voies reclassées et de leurs dépendances, ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de ces routes départementales, celles-ci étant transférées à la commune de L'Isle-Adam.

Délibération : n° 2022-03-23

Rapport n° 22 – Autorisation de désherbage à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le désherbage des collections de la bibliothèque municipale.
- **donne** son accord pour que ces documents soient, selon leur état, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin, ou cédés gratuitement à une librairie d'occasion réalisant un reversement d'une partie de ses bénéfices auprès d'un organisme caritatif, ou encore détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **désigne** la responsable de la bibliothèque municipale pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.



Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI